



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique familiale

Question écrite n° 46225

Texte de la question

M. Leonce Deprez, se referant a la reponse a sa question ecrite no 29126 du 14 aout 1995, reponse parue un an plus tard (JO - AN - 24 juin 1996), demande a M. le ministre du travail et des affaires sociales s'agissant de « relancer une politique familiale ambitieuse », de lui preciser la nature, les perspectives et les echeances des « cinq groupes de travail charges de faire des propositions de reforme au Gouvernement d'ici a la fin de cette annee. Les debats menes au sein de ces groupes de travail permettront une reflexion approfondie sur l'ensemble des dossiers familiaux et conduiront a definir des priorites a s'assigner collectivement pour les annees qui viennent ». Partageant, bien evidemment, les perspectives de son action ministerielle tendant a mettre en place une politique familiale ambitieuse, il lui demande de lui en preciser les perspectives et les echeances.

Texte de la réponse

Les cinq groupes de travail, qui ont ete mis en place a la suite de la tenue de la conference de la famille du 6 mai 1996 et qui ont ete charges d'examiner l'ensemble des problemes des familles d'aujourd'hui, ont remis leurs rapports a la fin de l'annee 1996. Le rapport general, qui a ete etabli par le comite de pilotage a l'issue des travaux de ces cinq groupes de travail, sera examine au cours du premier trimestre 1997 avec les representants du mouvement familial. Le Gouvernement decidera alors, au vu des conclusions qui en decouleront, des mesures qu'il convient de prendre pour l'avenir, afin qu'a la fin du XXe siecle, les besoins nouveaux des familles nes de l'evolution de la societe puissent etre pris en compte dans la politique familiale.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46225

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 1996, page 6560

Réponse publiée le : 24 février 1997, page 990